

# Liste des démarches à engager pour les jeunes à partir de 16 ans

Vous trouverez ci-joint une liste non exhaustive des démarches centrales à ne pas omettre et à engager dans le cadre de l'accompagnement des adolescents et jeunes majeurs.

Ces différentes démarches sont portées dès que possible par le jeune, les professionnels ou les parents, en fonction des situations et des projets éducatifs.

La constitution d'un coffre-fort numérique, à défaut d'un classeur papier sécurisé, rassemblant les pièces administratives retraçant ces démarches, est recommandé.

NOM : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Unité d'accueil/suivi : .....

Référent : .....

## De 16 à 18 ans

### Civiles/mobilités

- Créer le compte ANTS ; demander son numéro d'enregistrement préfectoral harmonisé (NEPH).
- Obtenir une carte d'identité.
- Se faire recenser (en ligne) ; réaliser la Journée défense et citoyenneté (JDC).
- Ouvrir un compte en banque (obtenir l'accord parental ou du tuteur, à défaut du magistrat).
- Passer l'examen du code de la route et/ou le BSR.

#### Pour certains jeunes

- MNA : solliciter un DCEM ; collecter avec le jeune des documents nécessaires (état civil, identité, témoignages, attestations de prise en charge, etc.) aux demandes d'asile, de nationalité ou de titre de séjour ; en fonction des démarches et des territoires, engager les démarches nécessaires auprès des autorités administratives ou judiciaires françaises.

### Santé

- Demander la carte vitale et s'inscrire à la sécurité sociale.
- Choisir le médecin traitant.
- Vérifier la réalisation récente/réaliser un bilan de santé complet et/ou spécifique (repérer les troubles dys, vaccinations, état de santé ophtalmologique ou dentaire, gynécologique, etc.).

#### Pour certains jeunes

- en situation de handicap, collecter les pièces nécessaires à une instruction de situation de handicap pour le futur adulte, en termes de suivi (orientation MDPH), de mise en place d'éventuelles mesures de protection juridique du majeur, d'inscription dans un dispositif de « Réponse accompagnée pour tous ».

### Scolarité et insertion professionnelle

- Procéder aux inscriptions/orientations scolaires.
- Vérifier l'obtention des attestations scolaires de sécurité routière (ASSR 1 et 2).

#### Pour certains jeunes

- MNA : procéder à l'inscription scolaire ou à l'inscription à la MLI (?) ; passer les DELF.
- en fin de scolarité : demander des certificats de scolarité ; s'inscrire à la mission locale, au CIO.
- ayant un projet d'études supérieures : s'inscrire sur la plate-forme ParcoursSup ; demande de dossier social étudiant (DES) ; demande de bourses et de logement à effectuer auprès du CROUS.
- en situation de handicap : s'inscrire auprès de Cap emploi, le cas échéant.

### Parcours de protection

- Formaliser le Ppe, le DIPEC.
- Mener avec le jeune l'entretien des 17 ans, en lien avec l'ASE.
- Préparer la demande d'aide « Jeune Majeur » et le courrier.

#### Pour certains jeunes

- contribuer au PAG, au PAI.

Oui En cours Non

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--------------------------	--------------------------	--------------------------

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--------------------------	--------------------------	--------------------------

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--------------------------	--------------------------	--------------------------

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--------------------------	--------------------------	--------------------------

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--------------------------	--------------------------	--------------------------

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--------------------------	--------------------------	--------------------------

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--------------------------	--------------------------	--------------------------

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--------------------------	--------------------------	--------------------------

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--------------------------	--------------------------	--------------------------

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--------------------------	--------------------------	--------------------------

## À partir de 18 ans

Oui En cours Non

### Civiles/mobilités/administratives/insertion sociale

- Passer le permis de conduire.
- Inscription sur les listes électorales.
- Remplir une déclaration de revenus.
- Récupérer son pécule.
- Vérifier que la JDC est réalisée ; à défaut, y inscrire le jeune ; faire de même pour le n° NEPH.

#### *Pour certains jeunes*

- sans solution de logement immédiate, faire une demande de logement social.
- sans source de revenus, faire une déclaration de revenus (étudiant ou sans revenus).
- reconnus judiciairement victimes, porter les démarches permettant de récupérer les sommes versées au jeune au titre de dommages et intérêts.
- préparer les pièces nécessaires à l'instruction d'une demande d'aide dans le cadre des droits à l'obligation alimentaire.
- bénéficiaires, demander le RSA jeunes (18-25 ans).
- MNA, porter les démarches administratives nécessaires à leur séjour régulier sur le territoire ; obtenir et faire des copies des documents de séjour.
- reconnus en situation de handicap, solliciter l'AAH.

### Santé

- Créer un compte Ameli (obligatoire à 20 ans).
- Mettre en place une complémentaire santé (Complémentaire santé solidaire – CSS).

#### *Pour certains jeunes*

- MNA : demander la PUMA.

### Scolarité et insertion professionnelle

- Procéder aux inscriptions scolaires ou universitaires annuelles.
- Archiver les pièces professionnelles (contrats, fiches de paie, etc.).

#### *Pour certains jeunes*

- MNA : procéder à l'inscription scolaire ou à l'inscription à la MLI (?) ; passer les DELF.
- en fin de scolarité : demander des certificats de scolarité ; s'inscrire à la mission locale, au CIO.
- ayant un projet d'études supérieures : s'inscrire sur la plate-forme ParcoursSup ; demande de dossier social étudiant (DES) ; demande de bourses et de logement à effectuer auprès du CROUS.
- en situation de handicap : s'inscrire auprès de Cap emploi, le cas échéant.

### Parcours de protection

- Demander une attestation de prise en charge à l'ASE lors de la minorité.
- Préparer la demande de renouvellement d'aide « Jeune Majeur » et le courrier.

#### *Pour certains jeunes*

- contribuer au PAG, au PAI.